



# Educ' Action FERC CGT

*Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale*

*De l'Académie d'AIX Marseille*  
*23 Bd Charles Nédelec -13003 Marseille*  
*Tél. 04 91 62 74 30 & Fax 04 91 08 91 42*  
E mail : [ursden.aixmle@wanadoo.fr](mailto:ursden.aixmle@wanadoo.fr)  
& Site : [cgteducaix.ouvaton.org](http://cgteducaix.ouvaton.org)

## C.A.P.A. des P.L.P.

**Jeudi 10 décembre 2009**

### Déclaration des élus paritaires C.G.T.

Dans le contexte, dit de crise, que nous traversons, nous notons une accentuation des problèmes liés au pouvoir d'achat et à l'emploi. Nous constatons, encore une fois, que ce ne sont pas les responsables de la crise qui sont pénalisés mais les salariés, les retraités, les demandeurs d'emploi mais aussi les fonctionnaires et les contractuels des Services Publics...

Le gouvernement prétexte des carences du Services Public. Carences essentiellement dues à la politique qu'il mène avec l'objectif avoué de réduire l'emploi public. Cet objectif a des répercussions directes sur les ambitions du service public d'éducation, en même temps qu'il favorise l'enseignement privé au sens large (les prospections chiffrées pour 2010-11 communiquée en vue du CAEN du 18 décembre prochain sont probantes).

Le thème principal de cette CAPA est la promotion d'échelon, seul élément fixe entrant dans le calcul de l'évolution de notre rémunération. Cet élément est déterminant dans l'immédiat mais il le sera aussi pour nos futures retraites, entre autre pour l'accès à la Hors Classe.

Comme la procédure d'harmonisation des notes pédagogiques est toujours faite à la baisse, nous subissons, sous couvert de l'égalité de traitement entre les personnels, un frein évident dans le déroulement de nos carrières. De même, le projet de grille d'harmonisation des notes administratives va amplifier ce phénomène compte tenu de l'impact des notations sur « 100 ».

L'emploi précaire se développe massivement (CDD, CDI contractuels, vacataires). Lors des élections professionnelles de 2008, près de 1 000 non-titulaires d'enseignement avaient été recensés. Force est de constater que l'administration n'envisage pas d'égalité de traitement pour ces personnels. En effet au premier groupe de travail les concernant il y avait 129 contractuels proposés en CDI, au dernier CTPA ils n'étaient plus que 114 (**soit guère plus de 10%**).

Les prévisions pour que ces personnels atteignent le 2<sup>ème</sup> échelon est de 8 ans. On nous répondra que c'est mieux que ce qui se passait auparavant mais peut-on encore parler de déroulement de carrière ou même se targuer d'égalité de traitement. A ce chiffre, pour le moins éloquent, il faut encore ajouter les 1 500 personnels non-titulaires de surveillance et d'encadrement qui sont systématiquement remerciés au bout de 6 ans.

Aujourd'hui, le Ministre de la Fonction Publique décide « *de placer la promotion des résultats et la prise en compte des mérites au cœur des objectifs prioritaires de la politique salariale en mettant en place une prime de fonction et de résultats* ». Or l'expérience de la CGT dans le secteur privé, nous enseigne que cette forme de rémunération ne profite qu'à quelques-uns, triés sur le volet, et que tout est fait pour que les objectifs soient inaccessibles.

Nous réaffirmons notre opposition à tous les critères aléatoires qui détermineraient notre salaire dans le cadre d'une pseudo-évaluation de la performance. Nous tenons à rappeler que le point d'indice servant au calcul de notre rémunération a chuté de 9% depuis janvier 2000. Notre pouvoir d'achat est en baisse régulière et constante. En plus d'un quart de siècle, le début de carrière a chuté de 2,02 fois à 1,2 fois le SMIC ; mais le Gouvernement ne souhaite pas entendre la CGT, pas plus que la FSU d'ailleurs, dans le cadre des discussions sur la revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégories A.

La CGT revendique un salaire minimum garanti à un niveau de qualification : à savoir, pour les personnels recrutés au niveau de licence/maîtrise de 1,8 fois le SMIC. De plus, elle continuera d'exiger une revalorisation du point d'indice qui impacte équitablement le traitement de tous et l'intégration des primes servant de complément salarial dans ce traitement.

#### **Les élus paritaires CGT FERC Educ' Action de l'Académie d'Aix Marseille**

**Martine LE FUR**

**Daniel CHARPIN**

**Dominique RIEFFEL**

**Christian CERBONI**

**Cyril FAILLAT**

**Emmanuel WIETZEL**